DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE COMMUNE DE PONTCHATEAU Allée des Charrons

PA2 – NOTICE DE PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT

« LE CLOS 3 »

Septembre 2023

Maître d'ouvrage : SAS LOTIPROMO Représentée par M. PAJOT Philippe 4 Square John Bardeen 85300 CHALLANS Ref : S9467







Sommaire

- 1 Présentation de l'aménageur et de l'équipe pluridisciplinaire
- 2 Présentation du site
 - 2.a) Plan de situation
 - 2.b) Réglementation
 - 2.c) Orientation d'aménagement
 - 2.d) Prises de vues
- 3 Principes d'aménagement
- 4 Plan de composition
- 5 Présentation technique



1 - Présentation de l'aménageur et de l'équipe pluridisciplinaire

La société **LOTIPROMO**, représentée par Monsieur PAJOT Philippe est située à CHALLANS elle fait partie du Groupe Pajot Promotion.

« Nous sommes spécialisés dans l'aménagement foncier et la réalisation de lotissements. Nous exerçons notre activité principalement sur la Loire Atlantique et la Vendée. Nos terrains sont libres de constructeurs. »

Le Groupe Pajot Promotion, par la société LOTIPROMO a déjà réalisée plusieurs lotissements sur la commune de PONTCHATEAU notamment « le Clos et le Clos 2 » ainsi que le « Vélodrome » et « la Noé »

Pour cette opération d'aménagement « Le Clos 3 » dans le prolongement des lotissements « le Clos et le Clos 2 » , la société LOTIPROMO, a constituée une équipe pluridisciplinaire, composée :

- de M. VAUDOLON Thierry, 53 Kercouet à HERBIGNAC (44410), architecte DPLG.
- **BCG Géomètres-Experts**, représenté par M. BARBERY Xavier, 2 rue de la Gare à SAVENAY (44260), urbanistes, géomètres- experts et bureaux d'études VRD.







2.a) Plan de situation

Noyal-Muzillac Fégréac Péaule Nozav Muzillac Dolay Marzan Plessé Saint-Gildasdes-Bols Guenrouet Missillac Blain D164 Sainte-Annesur-Brivet Herbignac Nort-sur-Sainte-Reine-de-Bretagne* Campbon Fay-de-Crossac Petit-Bouvron Bretagne Besné sur-Mer Joachim La Chapelle-Grandchamps-Launay Notre-Dame* des-Landes des-Fontaines Saint-Malo-Savenay Malville de-Guersac Suce-sur-La Turballe Erdre Montoir-de-Vigneux-de-Guérande Saint-André Bretagne Bretagne Trignac La Chapelle- Donges sur-Erdre Corsept Paimboeuf Le Croisic Saint-Cordemais Saint-Etienne-Carquefou Batz-sur-Mer de-Montluc Nazaire Le Pouliquen Sautron Saint-Brevin-Pornichet Frossay Saint-Julie de-Concell Saint-Père-Coueron en-Retz Le Pellerin Indre Saint-Michel-Saint-Sebastien - Haute Rouans Saint-Jean-Chef-Chef Bouguenals de-Boiseau 10723 Vertou La Plaine-Chauvé La Hale-Bouaye Fouassière -Saint-Père Pont-Saint-Martin Sainte-Pazanne Arthon-Maisdon-Pornic en-Retz Saint-Hilaire-La Berneriede-Chaléons Aigrefeuille-sur-Maine.

Bouran euf-

en-Retz

OCÉAN

ATLANTIOUE

ile de

Communauté de communes Pays de Pontchateau et Saint Gildas des Bois

Saint-Philbert-Montbert

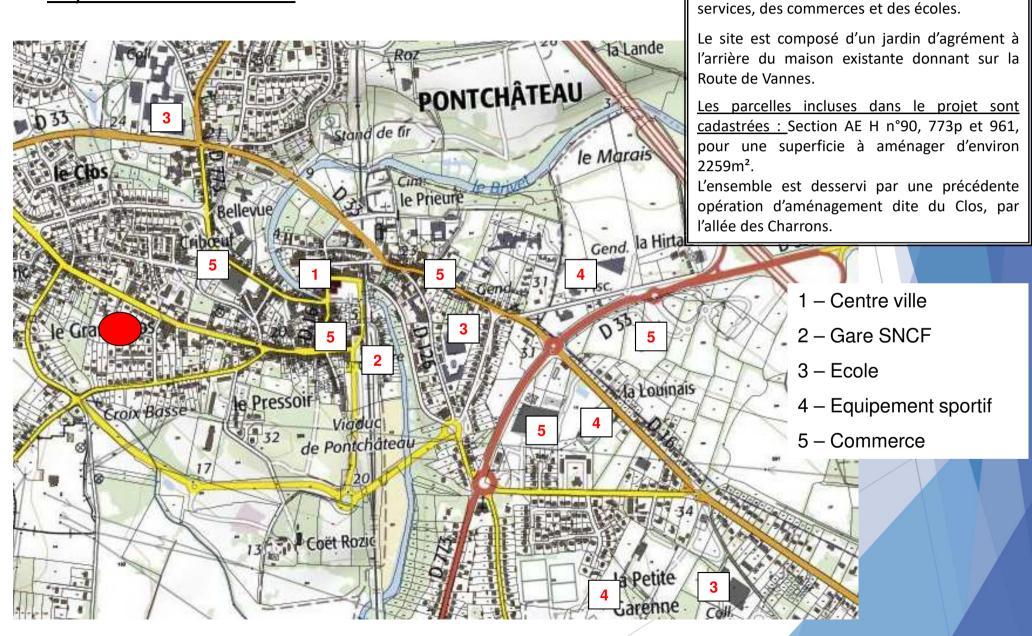
de-Grand-Lieu Geneston

Le projet d'aménagement se situe sur la commune de PONTCHATEAU qui fait partie de la Communauté de Communes de PAYS DE PONTCHATEAU et SAINT-GILDAS DES BOIS. La communauté de communes regroupe 9 communes pour une population totale d'environ 36000 habitants.

La commune de PONCTHATEAU compte près de 11000 habitants pour une superficie de 56 km².

Le site d'étude « Le Clos 3 » est situé à environ 35 km de Nantes, 26 km de Saint Nazaire et 28 km de Redon.

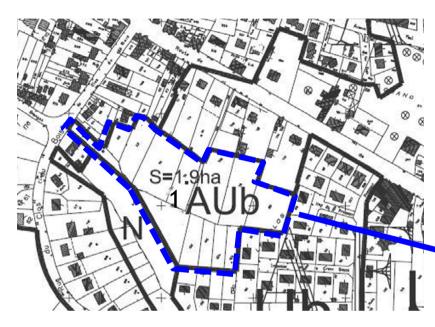
2.b) Environnement du site



Le projet d'aménagement « Le Clos 3 » est situé sur un emplacement privilégié, à

proximité du centre ville de Pontchateau, des

2.c) Réglementation

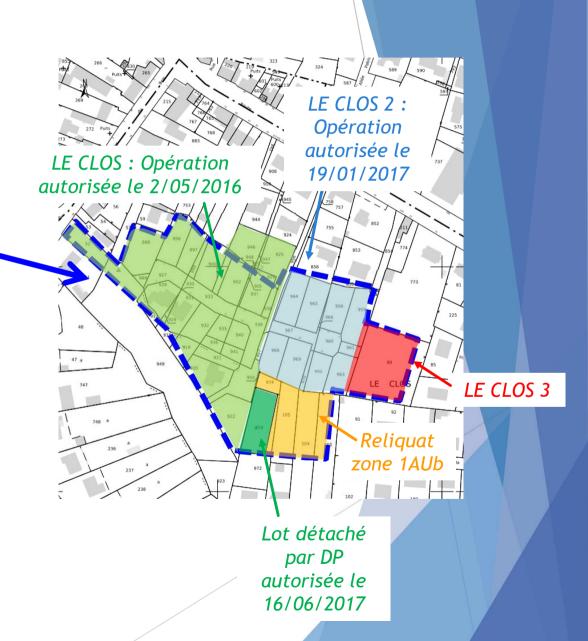


Le terrain à aménager est classé au Plan Local d'Urbanisme de la Commune de PONTCHATEAU dans le secteur 1AUb.

Une Orientation d'Aménagement et de Programmation est annexée au PLU de la commune.

Le classement des terrains correspond à une zone ouverte à l'urbanisation pour des opérations d'aménagement d'ensemble.

Ce secteur du « Clos 3 » est accessible par le lotissement «Le Clos» autorisé par arrêté du 2 mai 2016 et par le lotissement «Le Clos 2» autorisé par arrêté du 19 janvier 2017 .



2.d) Prises de vues















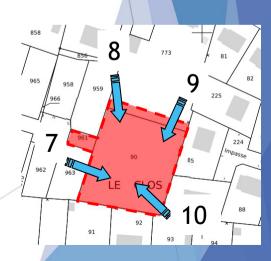
2.d) Prises de vues











3 – Principes d'aménagement



4 – Plan de composition



L'opération porte sur l'aménagement de la partie Est du secteur du Clos, reliquat de la zone 1AUb,

Le projet est composé à partir des principes d'aménagement définis au chapitre précédent. On retrouve :

- -l'accès unique au projet par la Rue du Clos du Bois puis par l'allée des Charrons,
- -la voie en impasse avec la palette de retournement,
- -la création de 6 lots à bâtir, numérotés de 23 à 28 inclus dans la continuité des numérotations précédentes, soit une densité de 23 log/ha,
- -la création de 2 places de stationnement à destination des visiteurs.
- -la surface plancher du lotissement sera de 1500m², elle sera répartie à la vente des lots par le lotisseur.

Volet Paysager:

Les espaces verts communs seront engazonnés et plantés dans la continuité des deux précédentes opérations.

-la gestion des eaux pluviales avec le rejet des EP dans bassin de rétention existant sur la parcelle AE 916.

Les acquéreurs des lots feront parti de l'ASL « Le Clos » qui réunira alors l'ensemble des propriétaires des 3 opérations d'aménagement, ayant la charge et l'entretien des réseaux et espaces communs.

5 – Présentation technique

Tout comme lors de la réalisation des deux précédentes opérations du Clos, l'aménageur s'engage à respecter le cahier des prescriptions techniques de la ville de PONTCHATEAU.

•Réseaux divers

Tous les lots seront raccordés aux réseaux d'eau potable, d'électricité et de téléphone par la réalisation de réseaux internes à l'opération. Ces réseaux seront reliés à ceux créés sur les opérations riveraines dites du « Clos ».

Assainissement

Les <u>eaux pluviales</u> des espaces communs de l'opération seront recueillies dans le réseau commun du lotissement et dirigées vers un bassin de rétention existant (sur la parcelle AE 916), bassin créé dans le cadre des premières opérations.

Chaque lot disposera d'un branchement individuel qui sera raccordé au réseau commun d'eaux pluviales.

Les <u>eaux usées</u> des lots seront recueillies par l'intermédiaire d'un tabouret placé en façade des lots et canalisées en mode gravitaire jusqu'au réseau EU créé sur l'opération « Le Clos » avant d'être rejeté dans le collecteur communal situé sur la Route de Crossac.

Voirie

Une voie partagée entre les différents usagés sera créée. Cette voie en impasse sera aménagée d'une palette de retournement pour permettre aux véhicules de faire demi-tour.

Tous les lots comporteront un accès direct à la voie. Chaque lot devra comporter deux emplacements de stationnement (hors garage) sur son emprise.

•Collecte des déchets ménagers

La collecte des déchets ménagers se fera à l'entrée de la voie nouvelle sur le point de collecte prévu à cet effet créé le long de la placette du Clos 2.

Pour plus de détails se reporter au programme des travaux (PA8a-b-c-d)